

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

---

**Séance du 29 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

**Etaient présents** : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, ROLAND Eric, BAJERSKI Sophie, POUILLIER Bernard, ROELENS Natasha, PIECHEL Christophe, DELPORTE Marie-Françoise, VANDRISSE Guillaume, MESKINI Julie, TAVERNIERS Benoit, ZWERTVAEGHER Florence, HERON Paul, DEGUISNE Cindy, HEBERT Grégoire, CHOMBART Pascaline, DEWAILLY Bruno, PARMENTIER Isabelle, LASCH Victor, BETOURNE Betty, THENG Jérémy, DUHEM Michelle, GEERSEN Sophie, DEMATHIEU Ludovic, WEBER Camille, BENHADDOUCHE Selim,

**Excusés** :

**Avaient donné procuration** :

M. Jean-Michel AUDUBERT à Mme Sophie GEERSEN  
M. Denis MORTELECQUE à M. Ludovic DEMATHIEU  
Mme CAPANNELLI Claire à Mme Camille WEBER

**Assistaient à la séance** : Mme Claire Roland, Directrice Générale des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Mr HERON Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

**N° 17**

**MEL**

Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges –  
Désignation des représentants

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 26

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 23 avril 2026

Date de publication sur le site internet de la ville : 30 avril 2026

Date de réception en préfecture : 30 avril 2026

**MEL**

Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges –  
Désignation des représentants

*Préambule*

Conformément aux dispositions législatives, le conseil métropolitain a adopté la délibération n° 26-C-0023 du 10 avril 2026 portant création entre la métropole européenne de Lille et ses communes membres, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts.

La délibération prévoit que la commission est composée de 188 membres désignés par les conseils municipaux des communes concernées.

Cette commission est désignée selon la même grille de répartition que pour l'élection des délégués des communes au conseil métropolitain.

Il convient donc de désigner 1 membre représentant du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Par conséquent, après en avoir délibéré, il est proposé de désigner comme représentant du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges le seul représentant élus au conseil de la Métropole Européenne de Lille.

**Vu** les dispositions de l'article 86-IV de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

**Vu** les dispositions du I de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts modifié,

**Vu** l'avis favorable des membres de la commission de préparation et de coordination des conseils municipaux du 22 avril 2026,

Le Quorum constaté,

Le Conseil municipal de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de M.le Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

- **DE DESIGNER** comme représentant du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges le seul représentant élu au conseil de la Métropole Européenne de Lille, Matthieu CORBILLON

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

